



GREVE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE

Les organisations syndicales du Lot considèrent que le projet gouvernemental prévoyant notamment :

l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités en 2020

Un agent entré à 25 ans devra avoir cotisé 41,5 annuités pour une pension à taux plein (contre 40,5 annuités aujourd'hui) et ne pourra partir avant 62 ans (contre 60 ans aujourd'hui) et sans décote avant 67 ans (contre 65 aujourd'hui).

le report de l'âge légal à partir de 2011 en l'augmentant chaque année de 4 mois

Alors que la pression au travail s'accroît année après année cette mesure est une régression sociale inacceptable d'autant que l'espérance de vie en bonne santé tourne autour de 63 ans.

le report en parallèle à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote, dont chacun peut mesurer les conséquences financières : deux ans de travail en plus avant d'échapper à la décote.

les soit-disant mesures concernant la pénibilité renvoient au cas d'incapacité physique supérieure ou égale à 20% (10 000 personnes susceptibles d'être concernées) ou bien à une situation appréciée individuellement sur avis médical, à l'opposé de tout droit collectif.

Pour les fonctionnaires spécifiquement :

- **l'augmentation du taux de cotisation de 7,85% à 10,55% étalée sur 10 ans**, soit une perte de salaire d'environ 3% à terme.

- **la liquidation du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012**, une mesure qui frappe particulièrement les mères de famille (environ 10% des départs actuellement dans la fonction publique d'état relèvent de ce dispositif).

- **l'application de la règle en vigueur dans le privé réservant le minimum garanti aux personnes ayant tous leurs trimestres ou atteignant 67 ans**. Cette décision frappe durement les pensions les plus faibles.

Le gouvernement prétend faire contribuer les hauts revenus et les entreprises. Le prélèvement de 1% sur la dernière tranche de l'impôt sur

le revenu a pour but de faire passer la pilule auprès des salariés : il ne rapportera que 230 millions d'euros.

En pratique d'ici 2018,

d'un côté :

- 2 milliards de recettes attendus des mesures fiscales sur certains revenus du capital.

- 2,4 milliards reprise sur les exonérations de cotisations patronales, soit une très faible part des 30 milliards annuels pris sur le salaire différé des salariés.

Sans compter que depuis 1980, la part patronale des cotisations sociales a baissé de 4 points (passant de 34 à 30%) soit 17 milliards de manque à gagner pour la sécurité sociale.

de l'autre côté :

- 19 milliards ponctionnés sur les salariés !

Ce sont les salariés qui sont sommés de payer et le titre du document officiel ne fait d'ailleurs pas l'ombre d'un doute : « augmenter la durée d'activité en répartissant équitablement l'effort entre les salariés ».

C'est bien un plan majeur de réduction des droits et du niveau des pensions qui s'inscrit dans le plan d'austérité annoncé par le gouvernement (100 milliards de réduction de la dépense publique d'ici 2013) exigé par les marchés financiers et les agences de notation.

Remise en cause du droit à la retraite, appauvrissement, précarisation

Les sections syndicales de la DGFIP 46 considèrent que le projet annoncé par le gouvernement le 16 juin n'est ni négociable, ni amendable. Elles constatent que les différentes journées d'action et de grèves n'ont pas entamé la volonté du gouvernement de poursuivre dans sa rage destructrice.

Elles estiment que la seule manière de faire reculer le gouvernement est de bloquer le pays par le déclenchement de la grève générale interprofessionnelle pour le **RETRAIT** de son projet.

Il s'agit aujourd'hui de faire barrage aux attaques contre notre système de retraite. Nous sommes tous unis pour dire :

- **Maintien de l'âge légal de la retraite à 60 ans**
- **Non à un nouvel allongement de la durée de cotisations**
- **Maintien des régimes spéciaux et du Code des Pensions.**

**GRÈVE ET MANIFESTATIONS
LE 7 SEPTEMBRE 2010**